

Municipalité des Coteaux

65, route 338
Les Coteaux (Québec)
J7X 1A2

Tél. : (450) 267-3531 • Fax : (450) 267-3532
Courriel : info@les-coteaux.qc.ca

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENTS NUMÉROS 265-266 et 267

1. Lors d'une séance tenue le 18 janvier 2021, le Conseil municipal a adopté les règlements numéros 265, 266 et 267 intitulés :

Règlement numéro 265 - Règlement concernant les protections contre les dégâts d'eau

Règlement numéro 266 - Règlement modifiant le zonage de la zone H-2-306

Règlement numéro 267 - Règlement concernant les nouveaux usages dans les zones C-3-201 et C-4-308

2. Considérant la situation découlant de la Covid-19, toute personne peut prendre connaissance des règlements en communiquant au bureau du secrétariat municipal : 450 267-3531. Nous vous ferons parvenir une copie par courriel ou par la poste.

Les règlements sont accessibles sur le site Internet de la Municipalité au www.les-coteaux.qc.ca.

3. Les règlements ont franchi les étapes suivantes :

	Règlement 265	Règlement 266	Règlement 267
Avis de motion	Le 16 novembre 2020	Le 16 novembre 2020	Le 16 novembre 2020
Adoption du 1er projet de règlement	Le 16 novembre 2020	Le 16 novembre 2020	Le 16 novembre 2020
Assemblée publique de consultation	Le 11 décembre 2020	Le 11 décembre 2020	Le 11 décembre 2020
Adoption du 2 ^{ième} projet de règlement	Le 21 décembre 2020	Le 21 décembre 2020	Le 21 décembre 2020
Adoption du règlement	Le 18 janvier 2021	Le 18 janvier 2021	Le 18 janvier 2021
Certificat de conformité de la MRC de Vaudreuil-Soulanges	Le 12 février 2021	Le 12 février 2021	Le 12 février 2021
Avis public et entrée en vigueur	Le 4 mars 2021	Le 4 mars 2021	Le 4 mars 2021

4. Les règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 4^{ième} jour du mois de mars deux mille vingt-et-un.



Claude Madore
Secrétaire-trésorier et directeur général



Les Coteaux